

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 juin 2017

Objet : RD - Affectation du résultat 2016 - Budget régime de l'eau

• date de convocation le 09 juin 2017

• nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Philippe Trepier

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Daniel Grosjean

Chambéry

Philippe Bard - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Sarvolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

La Ravoire

Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Lescheraines

Albert Darvey

Montagnole

Gilles Blanc

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Roचाix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Jean-Maurice Venturini

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Michel André à Xavier Dullin - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Lionel Mithieux à David Dubonnet - de Bruno Stellan à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christine Dioux - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Dominique Mornand - Christophe Richel

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 15 juin 2017

délibération n° 245-17 C

objet **RD - Affectation du résultat 2016 - Budget régie de l'eau**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, expose que l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2016 du budget de la régie de l'eau de Chambéry métropole est de 3 036 220,41 €, et l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2016 du budget annexe eau et assainissement de la Communauté de communes du Cœur des Bauges est de 55 472,21 €.

Compte tenu de la fusion de ces deux EPCI, l'excédent cumulé de fonctionnement à intégrer au budget de la nouvelle agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges s'établit donc à 3 091 692,62 €.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé l'affectation suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement du budget de la régie de l'eau

BUDGET EAU CMCB - EXERCICE 2017	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	306 470,80
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	2 785 221,82
Résultat de clôture (A)	3 091 692,62
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	595 056,06
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	282 032,09
Résultat de clôture (B)	877 088,15
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	1 689 176,00
Recettes d'investissement	1 675 854,00
Solde à reprendre (C)	- 13 322,00
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	- -
AFFECTATION	
Excédent/déficit d'investissement (001)	877 088,15
Recettes d'investissement (1068)	1 200 000,00
Report à nouveau en fonctionnement (002)	1 891 692,62

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations portant constatation des comptes administratifs 2016 des budgets régie de l'eau de Chambéry métropole et eau et assainissement de la Communauté de communes du Cœur des Bauges,

Vu l'avis de la commission des finances du 7 juin 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : affecte la somme de 1 200 000 € au financement de l'investissement par inscription en excédents de fonctionnement capitalisés (Imp. 1068) et **reporte** le solde, soit 1 891 692,62 €, en recettes de fonctionnement par une inscription au 002 (excédent de résultat de fonctionnement reporté).

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 245-17 C

Objet de l'acte : RD - Affectation du résultat 2016 - Budget régie de l'eau

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 1 - Compte administratif 3 - Délibération d'affectation des résultats

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19746H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19746H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017